

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2015

Sur convocation du maire le conseil municipal s'est réuni le 8 février 2015.

Présents : M Fabrice MARTEL - MMES Nathalie DHORMES - Françoise LORIVAL - MM Christophe MONTEUX - Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – MMES Murielle BERTHELOT – Adeline CROZIER – M Jean-Claude VIDAL.

Excusés : Denis CLAIR, procuration donnée à Fabrice MARTEL, Brigitte CAGNOL, procuration donnée à Nathalie DHORMES

Secrétaire de séance : Jean-Claude VIDAL

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 5 décembre 2014
2. Délibération pour transfert de compétence « gestion de la rivière de l'Eyrieux et de son bassin versant » à la CAPCA
3. Délibération sur le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
 - o Choix de l'avant-projet pour l'église
4. Alimentation en eau potable
 - o Mise en conformité du captage de la Pranlette
 - o Délibération pour lancement de l'enquête publique
5. Voirie communale
 - o Point sur le dossier de demande de subventions (épisode du 04/11/2014)
 - o Reconnaissance catastrophe naturelle
6. Espace d'animations.
 - o Cahier des charges de l'entretien du chauffage pour consultation d'entreprises
 - o Point sur le dossier de demande de subvention enveloppe FEADER
 - o Prêt de salle Centre des Pratiques Musicales de Privas
7. Demande de subventions :
 - o Restos du Cœur
 - o Modalités versements aux associations d'intérêt public (ADMR). Correction règlement intérieur
8. Déneigement
 - o Remplacement étrave du circuit 3 (Lavayas)
 - o Convention déneigement commune de Saint-Sauveur-de-Montagut
9. Elections départementales :
 - o Tableau de permanence du bureau de vote
10. Questions diverses
 - o Repas CCAS samedi 07 mars 2015
 - o Convention « Geosite » PNR des Monts d'Ardèche pour information site du Volcan des Chirouzes

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2014

Approuvé à l'unanimité après deux corrections.

II – DELIBERATION POUR TRANSFERT DE COMPETENCE « GESTION DE LA RIVIERE EYRIEUX ET SON BASSIN VERSANT » A LA CAPCA

La délibération est approuvée à l'unanimité

III – DELIBERATION SUR LE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

L'arrêté a été publié le 1^{er} janvier 2015. Sont concernés la mairie, l'école, la salle Robert Delon, la salle Albert Vernet et l'Espace d'Animation. Le conseil avait à délibérer sur cinq propositions concernant l'accès à l'église. Il a choisi la solution N°5 qui satisfait à toutes les contraintes et garanti la meilleure accessibilité pour tous. Le remplacement de la rambarde par une main courante sur la façade sera proposé. Le projet doit obtenir l'aval des Bâtiments de France.

IV – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le conseil délibère à l'unanimité pour le lancement de l'enquête publique sur la mise en conformité du captage de la Pranlette.

V– VOIRIE COMMUNALE

Le dossier de demandes de subvention pour dégâts d'orage (épisode pluvieux du 4 novembre 2014) a été déclaré conforme. La commune a été reconnue en catastrophe naturelle.

VI – ESPACE D'ANIMATION

- Trois entreprises seront consultées pour le contrat d'entretien du chauffage et de la ventilation.

- Grâce aux financements LEADER gérés par le PNR des Monts d'Ardèche, la commune peut prétendre, pour l'équipement de l'Espace, à un financement à hauteur de 55% pour un montant maximum de 20 000€. Le conseil se prononce pour l'installation de volets roulants (9180 €/HT) l'installation d'un vidéo projecteur et d'un écran (3073€ HT) et trois tentes de réceptions, leur lestage et 20 barrières (4396€ HT).

- Le Centre de Pratique Musicale sollicite le prêt gratuit de l'Espace pour un concert le 14 mars. Le conseil, considérant que la mise à disposition gracieuse de l'Espace aux associations locales est assujettie au versement de 50€ pour le fonctionnement du lieu, que le CPM n'est pas une association locale, fixe à 120€ sa mise à disposition

VII – DEMANDE DE SUBVENTION

- Le conseil renvoie la demande de subvention exceptionnelle des Restaurants du Coeur pour traitement par le CCAS.

- Modalité de versement de subventions aux associations d'intérêt public (ADMR) : le règlement intérieur établi en 2014 devra faire l'objet d'une modification. Elle sera examinée et décidée à un prochain conseil.

VIII – DENEIGEMENT

L'étrave du circuit 3 (Jean-Pierre VOLLE) doit être renouvelée. L'achat de l'étrave et l'équipement du tracteur se montent à environ 6000€. Le titulaire du circuit sera sollicité pour participer financièrement à l'équipement de son tracteur.

Une convention a été signée entre la commune et celle de St Sauveur de Montagut. En échange du déneigement du chemin du Planchériol, la commune assurera le déneigement de la RD 344 à Berger.

IX – ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le tableau de permanences de bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars est établi. Il sera envoyé à chaque conseiller.

X – QUESTIONS DIVERSES

- Convention « Géosite » avec le PNR : elle se traduira par la pose d'un panneau d'information au départ du chemin du circuit de randonnée des Chirouses. L'accord du propriétaire sera sollicité.
- Après déplacement nocturne sur le site de plusieurs conseillers, la demande de lampadaire d'éclairage public supplémentaire au parking de Boyon est rejetée.
- Théâtre chez l'habitant : la compagnie Altra Parte sollicite une subvention de 400€ pour l'organisation d'une soirée théâtrale chez l'habitant (en l'occurrence au Cordon Blanc chez la famille Brenu). Accord du conseil.
- Recollement des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques : le conservateur des antiquités et objets d'arts pour l'Ardèche propose une rencontre avec un représentant de la commune 25 février à 14 heures. JC Vidal est désigné par le conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.
Prochain conseil le 6 mars à 20h00.